



HAL
open science

Bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale

Émilie Radé

► **To cite this version:**

Émilie Radé. Bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale. 2024, pp. 1-4. halshs-04415063

HAL Id: halshs-04415063

<https://shs.hal.science/halshs-04415063v1>

Submitted on 24 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

NOTE D'INFORMATION

n° 24.03 – Janvier 2024

Bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale : des résultats stables en 2023

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteure : Émilie Radé, DEPP-B3
Édition : Aurélie Bernardi
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

► Au printemps 2023, les personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire ont répondu à la seconde édition du Baromètre du bien-être au travail. Un an après la première édition, leurs déclarations varient peu. Ils évaluent leur satisfaction professionnelle à un niveau plus faible que les Français en emploi (5,9 contre 7,1 sur 10), mais ils sont proches de la moyenne des Français concernant la satisfaction de la vie menée actuellement et le sentiment que leur vie est porteuse de sens. Les perspectives de carrière (2,9 sur 10) et le niveau de rémunération (3,3 sur 10) constituent des sources d'insatisfaction marquée. La charge de travail est jugée trop importante au niveau de 7,4 sur 10. Les personnels ont en revanche une satisfaction supérieure à 7 sur 10 concernant leur établissement d'exercice, la sécurité au travail et les relations avec les élèves et leurs collègues. Interrogés pour la première fois en 2023, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) expriment des niveaux de satisfaction légèrement supérieurs à ceux des autres personnels, sauf concernant la rémunération et les perspectives de carrière.

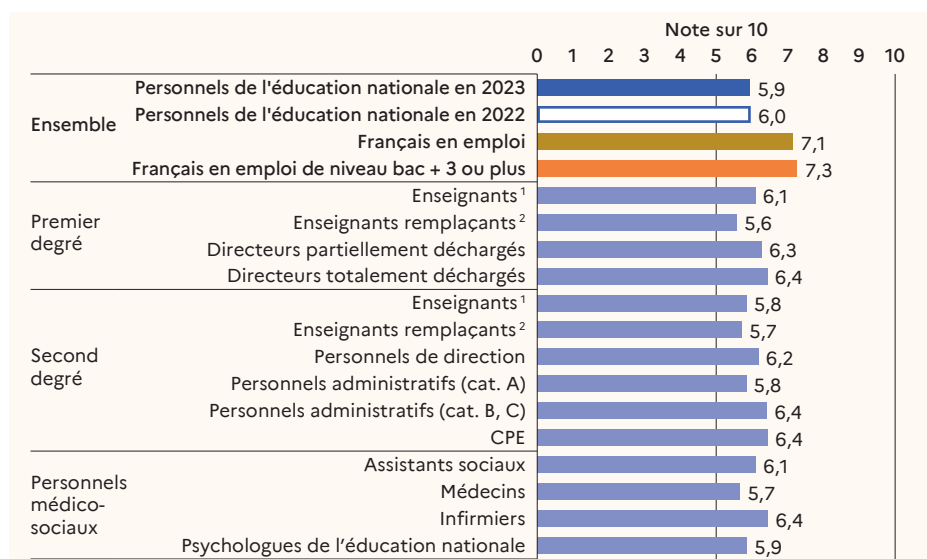
► Au printemps 2023, la seconde édition du Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale a été menée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Ce dispositif, conçu en collaboration avec l'Observatoire du bien-être du Cepremap et le Conseil scientifique de l'Éducation nationale, a pour objectifs la connaissance et

le suivi du bien-être au travail des personnels, et l'identification des leviers d'amélioration. Cette réédition de l'enquête mise en place en 2022 fournit des données actualisées sur le ressenti des personnels concernant leur environnement de travail, leurs relations professionnelles, leur rémunération, leurs perspectives de carrière, la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle

et le sens associé au travail. Des questions communes avec d'autres enquêtes menées en population générale permettent de comparer les déclarations des personnels de l'éducation nationale à celles de l'ensemble des Français en emploi.

En 2023, 71 000 personnels ont répondu à l'enquête, enseignants, personnels de direction, personnels administratifs, conseillers principaux d'éducation (CPE), assistants sociaux, psychologues, infirmiers et médecins scolaires. Les résultats sont ainsi déclinés par catégorie de personnels. Cette édition a interrogé pour la première fois les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur leur ressenti au travail. Les données collectées sont présentées séparément des autres catégories de personnels dans le dernier paragraphe de cette étude, ceci pour permettre la comparabilité entre les résultats des éditions 2022 et 2023 du Baromètre.

1 Déclarations des personnels sur la satisfaction de leur travail en général (note sur 10)



1. Enseignants hors remplaçants.

2. Un enseignant est considéré comme remplaçant si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année.

Lecture : en réponse à la question « Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général ? », les personnels de l'éducation nationale attribuent en moyenne la note de 5,9 sur 10.

Champ : personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire (hors AESH et assistants d'éducation).

Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale, éditions 2022 et 2023. Insee, Cepremap, plate-forme « Bien-être » de l'enquête de conjoncture auprès des ménages, juin 2023.

Une satisfaction professionnelle stable, toujours inférieure à celle des Français en emploi

Au printemps 2023, les personnels de l'éducation nationale attribuent en moyenne la note de 5,9 sur 10 pour évaluer leur satisfaction par rapport à leur travail en général, un niveau stable par rapport à la première édition de l'enquête (6,0 sur 10 en 2022) **figure 1**. Comme l'année

précédente, la satisfaction professionnelle des personnels de l'éducation nationale est inférieure de plus de 1 point sur 10 à celle déclarée dans l'ensemble de la population : l'ensemble des Français en emploi attribuent en moyenne la note de 7,1 sur 10 (7,3 sur 10 pour les Français en emploi diplômés d'au moins un niveau bac + 3)¹. Les personnels de l'éducation nationale sont deux fois moins nombreux en proportion que les Français en emploi à se positionner sur les valeurs les plus élevées (entre 8 et 10) : 26 % contre 50 %. Ils choisissent en revanche plus souvent des notes intermédiaires entre 4 et 7 (58 % contre 45 %) et des notes faibles entre 0 et 3 (16 % contre 5 %) (voir « Pour en savoir plus » - figure 1.1). Sur l'ensemble des catégories de personnels, celles qui déclarent les niveaux de satisfaction les plus bas sont les mêmes qu'en 2022 : les enseignants remplaçants du premier degré (5,6 sur 10), du second degré (5,7) et les médecins scolaires (5,7 sur 10). Au contraire, les directeurs d'école totalement déchargés, les CPE, les personnels administratifs de catégorie B ou C et les infirmiers scolaires se démarquent par une satisfaction de leur travail plus élevée, avec une note moyenne de 6,4 sur 10 pour chacune de ces catégories.

Des déclarations proches de celles des Français en emploi concernant la satisfaction dans la vie menée actuellement

La satisfaction des personnels concernant la vie qu'ils mènent actuellement est à un niveau similaire à celui observé parmi l'ensemble des Français en emploi, mais inférieur à celui observé parmi les Français en emploi diplômés d'au moins bac + 3 : 6,7 sur 10 contre respectivement 6,6 et 7,2 sur 10 ↘ figure 2. Leurs déclarations sont aussi proches de celles de l'ensemble des Français en emploi et de ceux diplômés d'au moins bac + 3 concernant le sentiment que ce qu'ils font dans leurs vies personnelle et professionnelle a du sens, de la valeur pour eux : 7,3 contre respectivement 7,4 et 7,7 sur 10. La satisfaction de la vie menée actuellement et le sentiment de sens associé sont évalués à des niveaux constants par les personnels au printemps 2023 par rapport à l'année précédente.

Les personnels de l'éducation nationale, invités à évaluer le sentiment de fierté éprouvé dans le cadre de leur expérience professionnelle, l'estiment au niveau de 5,9 sur 10. L'impression de faire quelque chose d'utile aux autres est évaluée en moyenne à 7,4 sur 10. Ces dimensions s'opposent au

1. Source : Insee, Cepremap, plate-forme « Bien-être » de l'enquête de conjoncture auprès des ménages, juin 2023.

↘ 2 Opinions des personnels sur leur vie et leur métier (note sur 10)

	Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la vie que vous menez actuellement ?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que ce que vous faites dans votre vie (personnelle et professionnelle) a du sens, de la valeur pour vous ?	Dans votre travail, avez-vous l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres ?	Dans quelle mesure le sentiment de fierté s'applique-t-il à votre expérience professionnelle actuelle ?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que votre métier est valorisé dans la société ?
	Note moyenne sur 10 (10 correspond à « tout à fait » et 0 à « pas du tout »)				
Personnels de l'éducation nationale en 2023	6,7	7,3	7,4	5,9	2,5
Personnels de l'éducation nationale en 2022	6,5	7,3		5,8	2,5
Français en emploi	6,6	7,4			
Français en emploi de niveau bac + 3 ou plus	7,2	7,7			
Personnels du premier degré	6,7	7,6	7,8	6,2	2,5
Personnels du second degré	6,6	7,1	7,0	5,7	2,5
Personnels médico-sociaux	6,8	7,5	7,8	6,0	2,9

Lecture : en réponse à la question « Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la vie que vous menez actuellement ? », les personnels de l'éducation nationale attribuent en moyenne la note de 6,7 sur 10.

Champ : personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire (hors AESH et assistants d'éducation).

Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale, éditions 2022 et 2023. Insee, Cepremap, plate-forme « Bien-être » de l'enquête de conjoncture auprès des ménages, juin 2023.

Réf. : Note d'Information, n° 24.03. DEPP

↘ 3 Déclarations des personnels sur la satisfaction vis-à-vis de leurs conditions de travail (note sur 10)

	Diriez-vous que vos conditions de travail sont satisfaisantes ?	Vos perspectives de carrière (avancement, promotion, titularisation, rémunération) vous paraissent-elles satisfaisantes ?	Êtes-vous satisfait(e) de votre niveau de rémunération ?	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de l'équilibre entre le temps que vous consacrez à vos proches et le temps que vous consacrez à votre travail ?	Dans quelle mesure le sentiment d'épuisement s'applique-t-il à votre expérience professionnelle actuelle ?	Estimez-vous que votre charge de travail est trop importante ?
	Note moyenne sur 10 (10 correspond à « tout à fait » et 0 à « pas du tout »)					
Personnels de l'éducation nationale en 2023	4,8	2,9	3,3	5,3	6,8	7,4
Personnels de l'éducation nationale en 2022	4,9	3,1	3,4	5,7	6,8	
Français en emploi				6,0		
Français en emploi de niveau bac + 3 ou plus				6,3		
Personnels du premier degré	4,6	3,0	3,2	5,0	7,2	7,8
Personnels du second degré	4,9	2,9	3,3	5,4	6,6	7,1
Personnels médico-sociaux	4,7	2,8	3,5	6,0	6,3	7,4

Lecture : en réponse à la question « Diriez-vous que vos conditions de travail sont satisfaisantes ? », les personnels de l'éducation nationale attribuent en moyenne la note de 4,8 sur 10.

Champ : personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire (hors AESH et assistants d'éducation).

Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale, éditions 2022 et 2023. Insee, Cepremap, plate-forme « Bien-être » de l'enquête de conjoncture auprès des ménages, juin 2023.

Réf. : Note d'Information, n° 24.03. DEPP

sentiment de valorisation de leur métier dans la société, que les personnels évaluent, comme l'année dernière, à un niveau très bas : 2,5 sur 10.

Les personnels de direction se distinguent par des notes plus élevées que la moyenne dans ces trois domaines. La fierté est évaluée au niveau de 6,8 sur 10 par les directeurs d'école totalement déchargés et 6,5 sur 10 par les personnels de direction du second degré contre 5,9 pour l'ensemble des personnels (voir « Pour en savoir plus » - figure 2.1).

De même pour l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres (respectivement 8,1 et 8,0 sur 10 contre 7,4 sur 10) et pour le sentiment de valorisation dans la société (3,3 et 4,2 contre 2,5 sur 10).

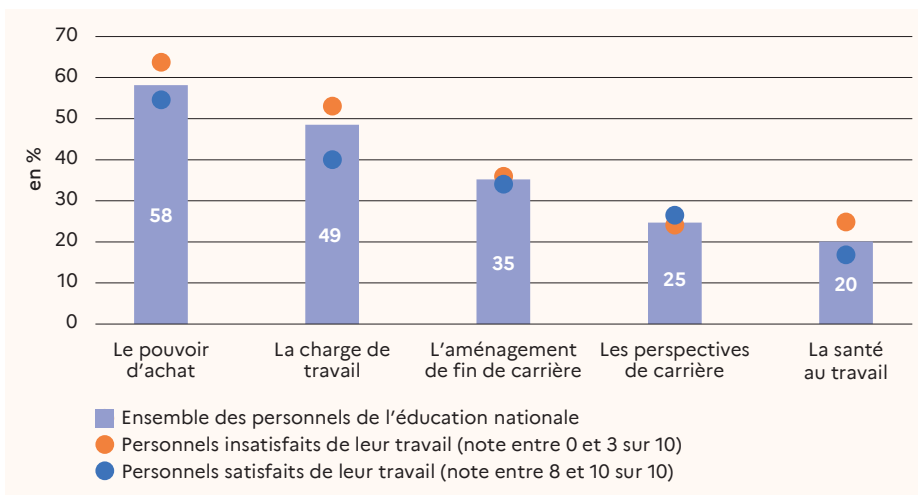
L'insatisfaction liée à la rémunération et aux perspectives de carrière au même niveau qu'en 2022

Les personnels de l'éducation nationale attribuent la note de 4,8 sur 10 en moyenne en réponse à la question « Diriez-vous que vos conditions de travail sont satisfaisantes ? »

↘ figure 3. Ce taux varie entre 3,9 pour les enseignants remplaçants du premier degré et 5,9 pour les personnels administratifs de catégorie B ou C. Les personnels sont globalement insatisfaits de leurs perspectives de carrière, en matière d'avancement, de promotion, de titularisation et de rémunération : ils attribuent la note de 2,9 sur 10 en moyenne, un niveau constant par rapport à celui déclaré au printemps 2022. Ils sont 62 % à choisir une note très faible, comprise entre 0 et 3 sur 10 (voir « Pour en savoir plus » - figure 3.1). Les possibilités de carrière sont évaluées comme peu attractives par les personnels ; et d'autant moins celles offertes au sein de la fonction publique hors de leur métier actuel (2,3 sur 10) que celles en dehors de la fonction publique (3,6 sur 10) (voir « Pour en savoir plus » - figure 3.2).

Le niveau de rémunération est également source d'insatisfaction : les personnels attribuent en moyenne la note de 3,3 sur 10, à nouveau sans évolution par rapport au printemps 2022. Ils sont 57 % à choisir une note entre 0 et 3 sur 10. Le pouvoir d'achat est le domaine désigné dans la plus large proportion comme nécessitant d'être

4 Les domaines à améliorer prioritairement pour l'exercice du métier, selon le niveau de satisfaction professionnelle (en %)



Lecture : 58 % des personnels déclarent que le pouvoir d'achat fait partie des trois domaines à améliorer prioritairement, selon eux, parmi une liste de 13 domaines proposés. Les personnels qui évaluent leur satisfaction professionnelle entre 0 et 3 sur 10 (qui représentent 16 % de l'ensemble) sont 64 % à désigner le pouvoir d'achat comme priorité d'amélioration, contre 55 % des personnels qui évaluent leur satisfaction professionnelle entre 8 et 10 sur 10 (qui représentent 26 % de l'ensemble).

Champ : personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire (hors AESH et assistants d'éducation).

Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale, 2023.

Réf. : Note d'Information, n° 24.03. DEPP

amélioré : 58 % des personnels le choisissent sur une liste de 13 items comme l'un des trois domaines d'amélioration prioritaires selon eux [↗ figure 4](#). Les personnels ont été interrogés au printemps 2023, soit avant la mise en place à la rentrée 2023 des mesures pour revaloriser les rémunérations et améliorer les perspectives de carrières des équipes éducatives.

Les directeurs d'école totalement déchargés, les personnels de direction du second degré et les personnels administratifs de catégorie A déclarent un niveau de satisfaction légèrement supérieur à la moyenne des personnels de l'éducation nationale concernant leurs perspectives de carrière, tout en restant à un niveau assez bas. Ils attribuent respectivement les notes de 3,9 sur 10, 3,9 et 4,2 contre 2,9 pour l'ensemble des personnels. De même, concernant le niveau de rémunération, ils attribuent respectivement les notes de 4,0 sur 10, 4,0 et 5,2 contre 3,3 pour l'ensemble des personnels (voir « Pour en savoir plus » - [figure 3.3](#)).

Une charge de travail trop importante pour plus de la moitié des personnels

Les personnels de l'éducation nationale estiment de manière générale avoir une charge de travail excessive et se sentir épuisés. Sur une échelle de 0 (pas du tout) à 10 (tout à fait), ils déclarent avoir l'impression que leur charge de travail est trop importante au niveau de 7,4 sur 10 [↗ figure 3](#) et sont 56 % à attribuer des notes élevées, entre 8 et 10 (voir « Pour en savoir

plus » - [figure 3.1](#)). Les personnels sont 49 % à citer la charge de travail comme un axe d'amélioration prioritaire : c'est le deuxième domaine le plus cité après le pouvoir d'achat [↗ figure 4](#). Comme en 2022, la moitié des personnels attribuent une note entre 8 et 10 en réponse à la question « Dans quelle mesure le sentiment d'épuisement s'applique-t-il à votre expérience professionnelle actuelle ? ». Le sentiment d'épuisement est évalué en moyenne au niveau de 6,8 sur 10. Les personnels du premier degré expriment plus que la moyenne cette impression de charge de travail trop importante (7,8 contre 7,4 sur 10) et ce sentiment d'épuisement (7,2 contre 6,8 sur 10). La satisfaction vis-à-vis de l'équilibre entre le temps consacré aux proches et le temps consacré au travail est évaluée par les personnels de l'éducation nationale au niveau de 5,3 sur 10 [↗ figure 3](#). Cette note est en légère baisse par rapport à celle attribuée par les personnels lors de la première édition de l'enquête (5,7 sur 10 au printemps 2022) et creuse l'écart avec l'ensemble des Français en emploi (6,0 sur 10 en juin 2023). L'enquête Conditions de travail permet par ailleurs d'observer que si les enseignants considèrent plus souvent que les autres cadres que leurs horaires de travail s'accordent très bien avec leurs engagements familiaux, cet avantage comparatif s'est réduit entre 2013 et 2019 (voir « Pour en savoir plus » - [bibliographie : Dion, 2024](#)²). Concernant l'équilibre entre temps personnel et professionnel, les personnels de direction du second degré expriment un niveau de satisfaction particulièrement faible (4,2 sur 10) (voir « Pour en savoir plus » - [figure 3.3](#)). En revanche, les infirmiers et médecins scolaires se disent plus satisfaits : ils attribuent respectivement les notes de 6,6 et 6,5 sur 10.

Une perception toujours très positive des établissements scolaires, de la sécurité et des relations de travail

Les personnels de l'éducation nationale aiment, de manière générale, exercer dans leur école ou établissement : la satisfaction s'élevé en moyenne à 7,0 sur 10 (voir « Pour en savoir plus » - [figure 5.1](#)). Le sentiment de sécurité dans et aux abords de l'établissement est estimé à 7,9 sur 10. Ces déclarations au printemps 2023 sont équivalentes à celles de l'édition 2022 de l'enquête. Elles font écho aux résultats des enquêtes de climat scolaire et de victimation menées par la DEPP auprès des personnels du premier degré (2022) et du second degré (2019). Les personnels apprécient également leurs relations de travail. Le sentiment d'être respecté par les élèves est évalué à un niveau élevé (7,3 sur 10), comme le sentiment d'avoir le soutien de ses collègues en cas de problème (7,7 sur 10) [↗ figure 5](#). Ces notes sont comparables à celle attribuée par les Français en emploi en réponse à la question « Dans quelle mesure êtes-vous satisfaits de vos relations professionnelles ? » (7,3 sur 10). Les personnels de l'éducation nationale estiment en moyenne à 6,3 sur 10 le sentiment d'être respectés par les parents d'élèves et à 5,7 sur 10 celui d'avoir le soutien de leur hiérarchie en cas de problème. Ces déclarations confirment les tendances observées lors de la première édition de l'enquête. Mesurés selon une autre échelle, les sentiments d'être « tout à fait » ou « moyennement » respectés par les élèves et soutenus par ses collègues étaient partagés par 9 personnels sur 10 au printemps 2022, tandis que 67 % des personnels se disaient « tout à fait » ou « moyennement » soutenus par leur hiérarchie. Sur l'ensemble de ces aspects décrivant l'environnement de travail, les enseignants remplaçants expriment des avis moins favorables que la moyenne. Dans le premier et le second degré, ils évaluent à 6,5 sur 10 le sentiment d'être respectés par les élèves, soit 0,8 point de moins que l'ensemble des personnels (voir « Pour en savoir plus » - [figure 5.1](#)). Les enseignants remplaçants du premier degré évaluent à 4,2 sur 10 le sentiment d'avoir le soutien de leur hiérarchie en cas de problème, soit 1,5 point de moins par rapport à l'ensemble.

Le pouvoir d'achat et la charge de travail sont à améliorer prioritairement selon les personnels, en particulier les plus insatisfaits professionnellement

Le pouvoir d'achat et la charge de travail sont les domaines les plus cités par les personnels comme nécessitant d'être améliorés pour

². Source : enquête Conditions de travail, volet Individus, 2018-2019, DARES.

l'exercice du métier. Toutefois, les leviers d'amélioration désignés par les personnels varient avec leur niveau de satisfaction au travail, comme cela a été mis en évidence pour les enseignants du second degré en 2022 (voir « Pour en savoir plus » - bibliographie : **Bechichi & Blouet, 2023**). Parmi les personnels les moins satisfaits de leur travail, c'est-à-dire ceux qui évaluent leur satisfaction professionnelle entre 0 et 3 sur 10, ces deux axes d'amélioration sont plus souvent cités encore : ces personnels sont 64 % à désigner le pouvoir d'achat (contre 58 % pour l'ensemble) et 53 % à désigner la charge de travail (contre 49 %) **↘ figure 4**. Certains axes d'amélioration sont au contraire cités dans une plus large proportion par les personnels les plus satisfaits de leur travail, c'est-à-dire ceux qui évaluent leur satisfaction professionnelle entre 8 et 10. C'est le cas de la formation professionnelle continue qui est désignée par 23 % de ces

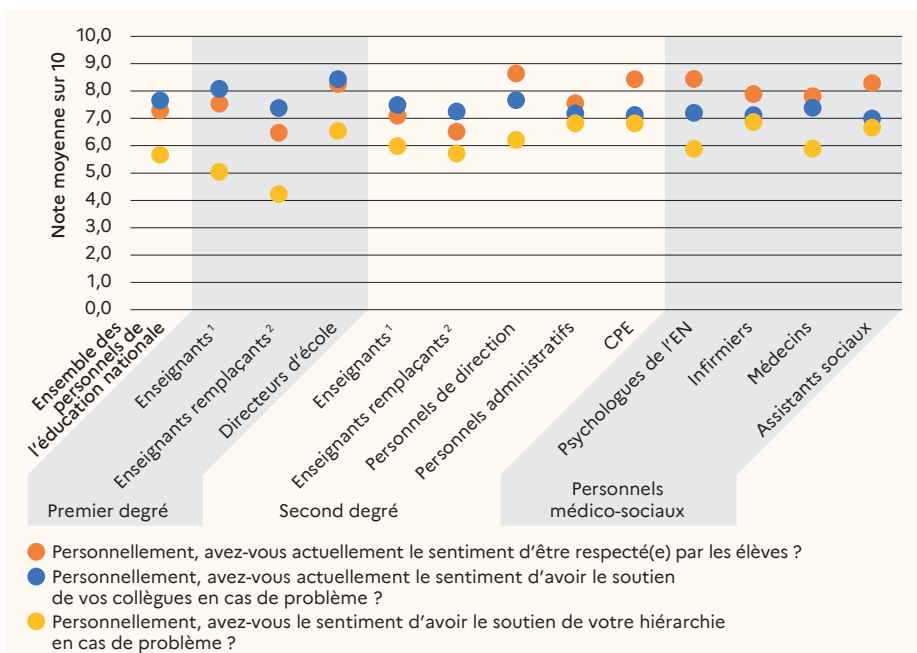
personnels (contre 18 % pour l'ensemble) (voir « Pour en savoir plus » - **figure 4.1**). L'aménagement de fin de carrière est un axe d'amélioration prioritaire pour 35 % des personnels. Cette déclaration prend de l'ampleur avec l'augmentation de l'ancienneté professionnelle : cet axe d'amélioration est désigné par plus de 60 % des personnels qui exercent depuis au moins 25 ans à l'éducation nationale (voir « Pour en savoir plus » - **figure 4.2**). Le besoin d'aménager son emploi du temps à l'approche de la retraite est estimé par les personnels à 8,7 sur 10, au même niveau que le désir de cesser d'enseigner tout en continuant à travailler à l'éducation nationale (voir « Pour en savoir plus » - **figure 4.3**). La moitié des personnels indiquent qu'ils ne se sentent pas capables de faire le même travail qu'actuellement jusqu'à

leur retraite, notamment les enseignants du premier degré (58 %). Par comparaison, d'après l'enquête Conditions de travail 2019 de la DARES, 37 % des salariés en France jugent ne pas être capables d'exercer le même travail jusqu'à leur retraite, et plus de la moitié dans certaines catégories professionnelles impliquant l'accueil ou la prise en charge d'un public (notamment caissiers, infirmiers et aides-soignants, etc.) (voir « Pour en savoir plus » - bibliographie : **Beatriz, 2023**).

Accompagnants d'élèves en situation de handicap : des déclarations plus favorables que l'ensemble sauf concernant la rémunération et la carrière

Les AESH ont été interrogés par le Baromètre du bien-être au travail pour la première fois en 2023 et 3 000 réponses ont été collectées. Les AESH se disent en moyenne plus satisfaits de leur travail que les autres personnels de l'éducation nationale (7,1 contre 5,9 sur 10) **↘ figure 6**. Ils sont satisfaits de la vie qu'ils mènent actuellement au même niveau que les autres personnels (6,7 sur 10) et ont un sentiment équivalent de valorisation de leur métier dans la société (2,4 contre 2,5 sur 10) (voir « Pour en savoir plus » - **figure 6.1**). En revanche, les AESH se disent plus insatisfaits que les autres personnels de leur niveau de rémunération (2,1 contre 3,3 sur 10) et de leurs perspectives de carrière (2,2 contre 2,9 sur 10). Concernant l'environnement de travail, la satisfaction des AESH est supérieure encore à celle des autres personnels : ils apprécient travailler dans leur école ou établissement au niveau de 8,4 sur 10 contre 7,0 pour les autres personnels. Leur ressenti concernant leurs relations de travail varie selon le nombre d'élèves accompagnés. Les AESH accompagnant un élève déclarent se sentir respectés par les élèves au niveau de 7,8 sur 10 et soutenus par leurs collègues en cas de problème au niveau de 8,2 sur 10, contre respectivement 7,4 et 7,8 sur 10 pour ceux qui accompagnent cinq élèves ou plus. L'impression que la charge de travail est trop importante varie elle aussi selon le nombre d'élèves accompagnés, tout en restant inférieure à celle des autres personnels (4,5 contre 7,4 sur 10). Les AESH accompagnant cinq élèves ou plus ont une impression plus marquée de charge de travail excessive que ceux qui accompagnent un élève (4,8 contre 4,2 sur 10). ■

↘ 5 Opinions des personnels sur leurs relations avec les élèves, leurs collègues et leur hiérarchie (note sur 10)



1. Enseignants hors remplaçants.
 2. Un enseignant est considéré comme remplaçant si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année.
Lecture : en réponse à la question « Personnellement, avez-vous actuellement le sentiment d'être respecté(e) par les élèves ? », les personnels de l'éducation nationale attribuent en moyenne la note de 7,3 sur 10.
Champ : personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire (hors AESH et assistants d'éducation).
Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale, 2023.
 Réf. : Note d'Information, n° 24.03. DEPP

↘ 6 Déclarations des AESH dans les différents domaines du bien-être au travail (note sur 10)

	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général ?	Êtes-vous satisfait(e) de votre niveau de rémunération ?	Vos perspectives de carrière vous paraissent-elles satisfaisantes ?	Estimez-vous que votre charge de travail est trop importante ?	Dans l'ensemble, aimez-vous travailler dans votre établissement ?
AESH	7,1	2,1	2,2	4,5	8,4
dont AESH accompagnant :	1 élève	7,3	2,2	2,4	8,6
	entre 2 et 4 élèves	7,1	2,2	2,3	8,4
	5 élèves ou plus	7,0	2,0	2,0	8,4
Autres personnels de l'éducation nationale	5,9	3,3	2,9	7,4	7,0

1. Les perspectives de carrière couvrent les perspectives en termes d'avancement, de promotion, de titularisation et de rémunération.
Lecture : en réponse à la question « Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général ? », les AESH attribuent en moyenne la note de 7,1 sur 10. Cette note est de 7,3 sur 10 pour les AESH accompagnant 1 élève, 7,1 sur 10 pour ceux qui accompagnent entre 2 et 4 élèves et 7,0 sur 10 pour ceux qui accompagnent 5 élèves ou plus.
Champ : personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire.
Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale, 2023.
 Réf. : Note d'Information, n° 24.03. DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 24.03, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques